

Ministère des Finances

Plan de services en français 2009-2010

Le plan de services en français du ministère des Finances est préparé en vertu de la *Loi sur les services en français* (chapitre 26 des lois de 2004) et de son règlement.

Message du sous-ministre

C'est avec plaisir que je présente le plan de services en français 2009-2010 du ministère des Finances.

La communauté acadienne et francophone fait partie intégrante du tissu social de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement travaille en vue d'améliorer les services en français qu'il offre et il a atteint cet objectif par la création de l'Office des affaires acadiennes et par l'adoption de la *Loi sur les services en français*. Le ministère des Finances appuie ces efforts et est heureux de travailler en partenariat afin d'améliorer les services que nous offrons.

Nous comptons bien profiter des possibilités de mettre en œuvre notre plan et de relever les défis liés à sa mise en œuvre.

Réponse au public

Le ministère des Finances fait des efforts raisonnables pour répondre en français dans la mesure du possible aux demandes qui lui sont adressées en français en faisant appel au personnel qui parle français. De plus, il veille à répondre en français à toute demande écrite qui lui est adressée en français, habituellement par l'entremise du service de traduction de l'Office des affaires acadiennes. À l'heure actuelle, le Ministère n'a pas de postes qui exigent des compétences en français; toutefois, il a désigné une personne-ressource pour le français et en a informé le personnel.

Différents services de la Nouvelle-Écosse liés à l'impôt sont administrés par l'Agence du revenu du Canada, et tous ces services sont offerts directement à la source en français et en anglais.

Services actuellement offerts en français

Dans la mesure du possible, le personnel du ministère qui parle français communique verbalement en français quand il le peut. Si ce service ne suffit pas pour répondre à une situation particulière, le Ministère fait appel aux services de l'Office des affaires acadiennes.

Les services de communications écrites en français et de traduction sont offerts par l'entremise de l'Office des affaires acadiennes.

Les services de la Nouvelle-Écosse liés à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe de vente harmonisée sont gérés par l'Agence de revenu du Canada (ARC). La documentation et les formulaires pertinents sont disponibles auprès de l'ARC en français et en anglais.

Bien que la Nouvelle-Écosse fournisse ses propres rapports et publications statistiques, ses données sont fournies à Statistique Canada aux fins d'utilisation dans les publications statistiques fédérales, provinciales ou territoriales. Toute publication ou tout rapport préparé par Statistique Canada est disponible en français et en anglais.

Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone

Les documents préparés et présentés par le ministère des Finances ne font pas partie des documents priorisés par l'Office des affaires acadiennes comme devant être traduits et fournis à la communauté francophone. Toutefois, le Ministère a rencontré les Affaires acadiennes pour déterminer les secteurs potentiels d'offre de service en français. Les statistiques préparées par la division « Community Counts », en particulier les statistiques qui ont trait à la communauté francophone, ont été désignées comme étant des données que la communauté pourrait vouloir avoir en français. La division « Community Counts » tentera de déterminer les besoins de la communauté à cet égard.

La traduction de certains aspects du système de rapports financiers SAP a été désignée comme étant une priorité pour le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Le système SAP est géré par la division des systèmes informatiques du ministère. Certains modules en français du système SAP sont utilisés par le CSAP. Par le passé, ce dernier a eu besoin d'autres services de traduction. Dans la mesure du possible, le personnel qui parle français a fourni ces services. L'Office des affaires acadiennes offre aussi des services de traduction secondaires au besoin.

Favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone

Le plan de services en français du ministère des Finances vise à fournir des renseignements détenus et offerts par le Ministère, et requis en français par la communauté acadienne et francophone, sur demande et à condition qu'il y ait suffisamment de temps pour obtenir des services de traduction en français. Le plan visera à établir un lien entre l'information et les services offerts, et les besoins de la communauté, favorisant ainsi l'essor continu de la communauté au sein du tissu social de la Nouvelle-Écosse.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009

En 2008-2009, le Ministère a fait des progrès dans la réalisation de ses buts et objectifs.

- Le Ministère a préparé son plan de services en français et l'a affiché en français et en anglais.
- Le représentant du ministère au sein du comité de coordination des services en français a assisté aux réunions et a participé à la majorité des réunions du comité de coordination et des réunions additionnelles.
- Le Ministère, en conjonction avec l'Office des affaires acadiennes, a élaboré un processus pour veiller à répondre aux besoins de traduction pour le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) relativement au système financier PAS.
- Les représentants de « Community Counts » ont eu des discussions préliminaires avec la communauté francophone pour déterminer ses besoins quant aux documents statistiques provenant de sa base de données.
- Le coordonnateur des services en français a participé à la révision du règlement sur la *Loi sur les services en français* et à la révision annuelle des services en français.

- Le coordonnateur des services en français a contribué au développement du plan de quatre ans de l'Office des affaires acadiennes avec le gouvernement fédéral, ce qui répond à une exigence pour le financement partagé.

Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010

Énumérés ci-dessous sont les objectifs du gouvernement en ce qui a trait aux services en français ainsi que les buts du ministère des Finances et les actions ou mesures qu'il prévoit dans ces domaines pour l'année 2009-2010.

Objectif 1 : Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

- S'acquitter des obligations du ministère déterminées par la *Loi sur les services en français*.
 - Préparer le plan de services en français du ministère et faire rapport sur les progrès.
 - Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* en assurant la représentation du ministère des Finances au sein du comité de coordination des services en français.
 - Contribuer au rapport annuel du gouvernement sur les services en français.
- Améliorer la capacité du ministère d'offrir des services en français.
 - Élaborer une politique pour s'assurer que les services en français répondent aux objectifs du ministère et de la communauté.
 - Encourager le personnel à suivre des cours de français, qui sont présentés comme un élément du plan de développement du personnel.

Objectif 2 – Prestation de services en français

- Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.
 - Passer en revue les principaux services offerts par les différentes divisions du ministère et dresser la liste des services qui pourraient être offerts en français pour répondre aux obligations de la *Loi* et aux besoins de la communauté.
 - Appuyer l'évaluation des compétences en français du personnel du ministère des Finances le cas échéant.

Objectif 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités

- S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures de communication avec le public.
 - Sur demande, établir un ordre de priorité pour la traduction en français des documents d'information, procéder à la traduction et rendre le matériel accessible.
 - Travailler avec le webmestre pour élaborer une section en français sur le site Web du ministère.

Tableau 1 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010

**Objectifs, buts et mesures pour 2009-2010
Ministère des Finances**

Objectifs	Buts et objectifs du ministère 2009-2010	Mesures planifiées 2009-2010	Résultats
<p><u>Objectif 1</u> <u>Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>S'acquitter des obligations du ministère déterminées par la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>- <i>Préparer le plan de services en français du ministère et faire rapport sur les progrès.</i> - <i>Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la Loi sur les services en français en assurant la représentation du ministère au sein du comité de coordination des services en français.</i> - <i>Contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</i></p>	
	<p>Améliorer la capacité du ministère d'offrir des services en français.</p>	<p>- <i>Élaborer une politique pour s'assurer que les services en français répondent aux objectifs du ministère et de la communauté.</i> - <i>Encourager le personnel à suivre des cours de français présentés comme un élément du plan de développement du personnel.</i></p>	
<p><u>Objectif 2</u> <u>Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>Passer en revue les principaux services offerts par les différentes divisions du ministère et dresser la liste des services qui pourraient être offerts en français pour répondre aux obligations de la <i>Loi</i> et aux besoins de la communauté.</p>	<p>- <i>Consulter la communauté acadienne et francophone afin de déterminer les besoins en matière de services gouvernementaux en français et d'en établir la priorité, surtout pour ce qui est des statistiques de la base de données de Community Counts.</i> - <i>Poursuivre les discussions avec le CSAP pour veiller à répondre à ses besoins par rapport à PAS.</i> - <i>Promouvoir et utiliser le programme « Bonjour! » au sein du ministère.</i></p>	

<p><u>Objectif 3</u> <u>Développement</u> <u>communautaire et</u> <u>amélioration des capacités</u> S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures de communication avec le public.</p>	<p>- <i>Élaborer des politiques et des procédures et les appliquer.</i></p>	
	<p>Établir la priorité et faire traduire les documents d'information en français, sur demande.</p>	<p>- <i>Faire rapport sur les demandes et les résultats.</i></p>	
	<p>3.3. Travailler avec le webmestre pour améliorer la présence de matériel en français sur le site Web du ministère.</p>	<p>- <i>Améliorer la présence de matériel en français sur le site Web du ministère.</i></p>	